

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 23 octobre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Signé le 23 Octobre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Maxime TOMMASINI - Anne DAURES représentée par Claude PICCIRILLO - Christophe DE PIETRO représenté par Josette VENTRE - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Michèle EMERY - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Martine GOELZER représentée par Nathalie SUCCAMIELE - Annie GRIGORIAN représentée par Régine GOURDIN - Albert GUIGUI représenté par Albert LAPEYRE - Paule JOUVE représentée par Hélène ABERT - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Bernard MARTY représenté par Florence MASSE - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - Claudette MOMPRIVE représentée par EMMANUELLE SINOPOLI - Jean MONTAGNAC représenté par Daniel HERMANN - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Dominique TIAN représenté par Sabine BERNASCONI - Martine VASSAL représentée par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Véronique PRADEL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BENEDETTI - Patrick BORE - Laurent COMAS - Emilie DOURNAYAN - Yann FARINA - Bruno GILLES - Laurent LAVIE - Bernard MARANDAT - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**AEC 008-1401/15/CC**

**■ Approbation d'une convention de participation avec la Ville de Marseille et la SOLEAM pour la réalisation d'aménagements viaires dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté de la Jarre à Marseille 9ème arrondissement. Création et affectation d'une opération.**

**DUF 15/13841/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En vertu de l'article L300-4 du Code de l'Urbanisme, la Ville de Marseille a confié l'aménagement de l'opération de la ZAC de la Jarre à la SOLEAM, dans le cadre d'une convention de concession approuvée par délibération n° 92/108/U du Conseil Municipal du 24 février 1992.

Par délibération n°92/253/U du 29 avril 1994, le Conseil Municipal de Marseille a approuvé la création de la ZAC de la Jarre, ayant pour vocation d'accueillir des activités économiques dans le Sud de Marseille.

Dès 1997, la prépondérance des terrains destinés à l'activité a été diminuée au bénéfice de l'habitat, entraînant une modification du Plan d'Aménagement de Zone. La ZAC est également incluse dans le Périmètre de Renouvellement Urbain « Soude Hauts de Mazargues », qui prévoit en outre la réalisation d'un Parc Urbain et d'une liaison en modes doux.

Afin de poursuivre le développement et l'aménagement urbain de ce secteur conformément aux objectifs fixés dans le cadre du dossier de création modificatif et aux évolutions de programmes liées au PRU « Hauts de Mazargues », de nouveaux équipements sont apparus nécessaires pour permettre son bon fonctionnement. Le programme des équipements publics de la ZAC a été modifié en conséquence et a reçu par délibération AEC 010/1123/15/ CC l'avis favorable de Marseille Provence Métropole quant aux équipements relevant de sa compétence.

A ce titre, le programme des équipements publics modifié prévoit la réalisation de la partie de l'Allée des Calanques située hors périmètre du Parc de la Jarre (370 ml environ), d'une partie de la Traverse de la Jarre entre V6 et V7 (65ml environ), ainsi que le parachèvement et la reprise des bordures d'une section de l'Avenue de la Jarre (170 ml environ), et pour lesquelles Marseille Provence Métropole souhaite verser une subvention d'un montant prévisionnel de 1 230 022 euros selon le plan ci-annexé.

**Signé le 23 Octobre 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015**

Par délibération AEC 006-1119/15/CC, du Conseil Communautaire du 3 juillet 2015, une convention de subvention avait été approuvée entre Marseille Provence Métropole, la SOLEAM et la Ville de Marseille, permettant ainsi un versement direct à l'aménageur.

Ce type de financement par participation à des ouvrages qui font l'objet in-fine d'une rétrocession dans le patrimoine communautaire est éligible au FCTVA. Toutefois, des difficultés sont apparues au regard de la réglementation comptable concernant les modalités de récupération de la TVA.

En effet, la terminologie de la convention précédemment conclue ne permettait pas l'éligibilité au FCTVA de la participation versée, alors même que les biens financés sont destinés à intégrer le patrimoine communautaire.

En conséquence, il convient d'approuver une nouvelle convention, en conformité avec la nomenclature comptable, qui se substituera à la convention précédemment conclue et permettra la récupération de la TVA ayant grevé ces investissements.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil municipal du 29 avril 1994 approuvant la création de la ZAC de la Jarre
- La délibération du Conseil municipal du 27 janvier 1995 approuvant le Programme des Equipements Publics de la ZAC de la Jarre
- La délibération du 24 février 1992 du Conseil Municipal de la Ville de Marseille confiant l'aménagement et l'équipement de l'opération d'aménagement de la ZAC de la Jarre par concession d'aménagement à la SOLEAM
- La délibération AEC 010-03/07/15 CC du Conseil Communautaire du 3 juillet 2015 approuvant le Programme des Equipements Publics modifié de la ZAC de la Jarre
- La délibération AEC 006-1119/15/CC, du Conseil Communautaire du 3 juillet 2015 attribuant une subvention à la SOLEAM pour la réalisation d'aménagements viaires dans le cadre de la ZAC de la Jarre à Marseille 9ème arrondissement, approuvant la convention et création d'une opération.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé une convention de participation financière avec la SOLEAM et la Ville de Marseille dont les termes ne permettaient pas l'éligibilité des sommes versées au FCTVA ;
- Qu'il convient par conséquent de retirer la précédente convention et d'en approuver une nouvelle.

**Après en avoir délibéré :**

**Signé le 23 Octobre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015**

**Décide**

**Article 1 :**

Est abrogée la délibération AEC 006-1119/15/CC du Conseil Communautaire du 3 juillet 2015 et est approuvée la résiliation de la convention 15/1407/CC

**Article 2 :**

Est attribuée une participation de 1 230 022 euros TTC à la SOLEAM pour la réalisation d'aménagements viaires dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté de la Jarre à Marseille 9ème arrondissement

**Article 3 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la SOLEAM et la Ville de Marseille relative aux modalités de versement de cette participation.

**Article 4 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

**Article 5 :**

Sont approuvées la création d'une opération n° 2015-00125 et l'affectation de l'Autorisation de Programme n°6-Urbanisme et Foncier d'un montant de 1 230 022 euros.

**Article 6 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Communauté Urbaine. L'échéancier s'établit comme suit : Sous-Politique C140-chapitre 23-fonction 824

Année 2016 : 300 000 euros

Année 2018 : 930 022 euros

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Urbanisme - PLUI  
Aménagement communautaire

Laure-Agnès CARADEC

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Aménagement de l'espace communautaire

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

**Signé le 23 Octobre 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015**

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole  
AEC 008-1401/15/CC

Guy TEISSIER

**Signé le 23 Octobre 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015**